

Rapport annuel 2014



Caisse de retraite  
des musiciens du Canada

## INTRODUCTION

Le présent rapport est offert en français et en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration pour nous informer dans quelle langue vous préférez recevoir les communications au sujet de votre régime de retraite.

Voici votre rapport annuel de 2014 sur la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Le présent rapport offre aux participants et autres bénéficiaires un aperçu de la situation financière de la Caisse et inclut des informations sur la participation au régime, les prestations versées et la gouvernance de la Caisse.

## DÉCLARATION DE MISSION

Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

## TABLE DES MATIÈRES

- 1 Aperçu de la Caisse
- 2 Message du Président
- 3 Message de la Directrice administrative
- 4 Gouvernance de la Caisse
- 5 Comment fonctionne le régime
- 6 Situation financière de la Caisse
- 7 Sommaire des états financiers
- 8 Actif et placements de la Caisse
- 9 Rendement de la Caisse
- 10 Principales classes d'actif
- 11 Données sur les participants et les prestations
- 12 Frais de la Caisse
- 13 Administration de la Caisse

## Aperçu de la Caisse

La Caisse comptait **13 736 participants** à la fin de 2014.

13 736

Près de **33 millions de dollars de rentes de retraite** ont été versés en 2014. La Caisse a aussi remis 3,4 millions de dollars sous forme de prestations de départ et de décès pendant l'année.

33 millions \$

L'**actif de la Caisse est passé** de 688 millions de dollars à la fin de 2013 à 734 millions de dollars à la fin de 2014.

6,69 %

Le **taux de rendement de la Caisse a été de 11,1 %** pour 2014 — un peu moins que l'indice de référence de 11,5 %.

11,1 %

Le **taux de rendement global sur cinq ans a été de 9,0 %** au 31 décembre 2014.

9 %

Les honoraires professionnels ont été de 3,458 millions de dollars et les frais d'exploitation de 1,544 millions de dollars, pour un total **d'un peu plus de 5 millions de dollars** pour 2014, soit 0,68 % de l'actif à la fin de l'exercice.

0,68 % FRAIS

Les **cotisations patronales ont été de 9 millions de dollars** à la Caisse pour 2014 comparées à 10 millions de dollars en 2013.

9 millions \$



Stanley J. Shortt  
Président

## Message du Président

Voici votre rapport annuel de 2014 sur votre Caisse de retraite. Sur la base des rendements illustrés dans le présent rapport, la Caisse a obtenu un rendement raisonnable; par contre, les faibles taux d'intérêt à long terme continuent d'avoir une incidence négative sur notre croissance.

Nous devons aussi compter sur d'autres années de bons revenus pour effacer les effets de l'important repli du marché de 2000 à 2002 et de 2008 / 2009.

Comme vous devriez vous y attendre, nous utilisons les services de conseillers professionnels pour nous guider dans l'administration de la Caisse et le choix des bonnes décisions. Nous comptons sur une équipe de conseillers exceptionnelle et expérimentée spécialisée en actuariat, vérification, rentes de retraite, placements et juridique, que nous évaluons chaque année.

L'administration d'une caisse de retraite devient de plus en plus complexe, peu importe la taille du régime. Comme votre Caisse de retraite est administrée par une superbe équipe dirigée par Ellen M. Versteeg-Lytwyn, Directrice administrative, nos participants et nos fiduciaires sont très bien épaulés. Même si le rapport annuel couvre les faits saillants de 2014, je voulais tout de même vous dire qu'un nouveau fiduciaire s'est joint

à la Caisse au printemps. Il s'agit de Bernard LeBlanc. Bernard est membre de la FAM/FCM depuis 1990. À titre de musicien, Bernard a dirigé le personnel des orchestres symphoniques et des engagements occasionnels à Montréal; il est présentement Directeur des services symphoniques de la FCM. Nous sommes heureux de bénéficier de l'expérience unique et de la perspective qu'apporte Bernard à son nouveau rôle auprès de la Caisse.

Cette année, nous avons ajouté les photos de tous nos fiduciaires en plus d'une photo de groupe du personnel de la Caisse, pour vous permettre de mettre un visage sur les noms que vous avez entendus.

Tout en continuant de relever les défis financiers, législatifs et réglementaires de la Caisse, je suis heureux de participer à la Caisse et au nom de vos fiduciaires, j'anticipe vous présenter un autre rapport à la fin de 2015. Merci.

Le président du Conseil,  
Stanley J. Shortt

## Message de la Directrice administrative

J'aimerais commencer en remerciant tous et chacun pour votre réponse positive et enthousiaste à notre rapport annuel inaugural (2013).

Tout en étant tenus de vous communiquer cette information, nous aimerions que le rapport annuel soit un document que vous souhaitez conserver, d'année en année.

En 2014, la directrice des données, Pirkko Vega (Jarvenpaa) nous a quittés. Pirkko a pris sa retraite après 40 ans de service auprès de l'administration de la Caisse. Elle a connu nombre d'entre vous au cours des années et je sais que vous vous joignez à moi pour lui offrir nos meilleurs voeux à l'aube de cette importante étape de sa vie.

Le portail libre-service de notre site Web a été lancé et continue d'être bien reçu par nos participants. Il s'agit d'une importante facette du site qui permet aux participants de consulter les données sur les cotisations, d'apporter des changements à leur profil personnel et d'effectuer des calculs estimatifs de leur rente de retraite. Vos commentaires ont été très utiles pour assurer le bon fonctionnement de notre portail libre-service et l'ajout des caractéristiques que vous

souhaitiez. Allant de l'avant, nous continuons d'augmenter la sécurité du site Web. C'est une mesure particulièrement cruciale depuis que nous avons mis en place un portail libre-service.

Nous allons aussi reconfigurer notre site Web pour vous permettre de mieux naviguer sur le site et vous offrir une meilleure expérience.

Vous remarquerez que notre situation financière semble assez solide, mais nous devons retenir notre enthousiasme face aux défis de provisionnement qui sont fortement influencés par les faibles taux d'intérêt. Le climat actuel est idéal pour acheter une maison, mais ces faibles taux d'intérêt sont dévastateurs pour les caisses de retraite.

J'aimerais remercier le conseil de fiduciaires pour leur excellent travail et leur soutien de tous les instants, en plus du personnel pour leur formidable travail au nom de tous les participants au fil des jours.

La Directrice administrative,  
Ellen M. Versteeg-Lytwyn



Ellen M. Versteeg-Lytwyn  
Directrice administrative



## Gouvernance de la Caisse



CONSEIL DE FIDUCIAIRES : (de g. à d.) Harold Redekopp; E. Eddy Bayens, Vice-président; David J. Jandrisch; Stanley J. Shortt, Président; Bernard LeBlanc; et John G. Sinclair.

La gouvernance de la Caisse commence par la déclaration de mission :

Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

### Le régime est administré par un conseil de fiduciaires établi en vertu d'une entente de fiducie.

#### CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Stanley J. Shortt, Président  
E. Eddy Bayens, Vice-président  
David J. Jandrisch  
John G. Sinclair  
Harold Redekopp  
Bernard LeBlanc

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficace des prestations en temps opportun.

Entre autre, le conseil de fiduciaires est responsable de l'embauche et des activités exercées par la Directrice administrative pour gérer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse, de l'embauche des divers professionnels—dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime et les vérificateurs pour assister au besoin— et de suivre les opérations globales et le rendement de la Caisse.

Le conseil se réunit sur une base régulière pour assurer la bonne gouvernance du régime et de la Caisse. Cela signifie qu'ils cherchent constamment à vérifier la direction générale, l'efficacité, la supervision et la responsabilité de tous les aspects des opérations du régime et de la Caisse.

# Comment fonctionne le régime

Notre régime de retraite est un régime à *prestations déterminées préétablies*.

La FAM/FCM et les sections locales négocient les cotisations avec les employeurs. C'est pourquoi il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles au cas où : (i) l'actif ne suffit pas à défrayer le coût des droits à retraite acquis ou (ii) les cotisations courantes ne suffisent pas à défrayer le coût des droits à retraite en voie d'acquisition. Par conséquent, la loi sur les retraites et la réglementation du régime exigent que les fiduciaires apportent, au besoin, des changements aux prestations de retraite promises sur la base de la viabilité financière. C'est pourquoi le 1<sup>er</sup> janvier 2013, des modifications ont donc été apportées au régime.

Votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et d'autres facteurs, comme la formule de rente réversible que vous choisissez.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif et est administrée par des gestionnaires des placements professionnels. Le régime respecte la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les avantages de retraite dans tous les coins du pays.



Pour mieux connaître le régime, passez au site Web pour lire le livret descriptif.

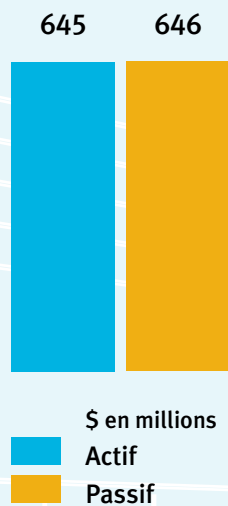


[www.mpfcanda.ca](http://www.mpfcanda.ca)

## Situation financière de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans par un tiers actuaire indépendant. Elle a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ  
AU PASSIF ACTUARIEL  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2014



Il est important de noter que les fiduciaires ne peuvent pas se concentrer uniquement sur l'actif et les taux de rendement de la Caisse — l'actif est là pour soutenir le paiement des rentes de retraite, de sorte que les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison essentielle de l'actif au passif.

Par *situation financière*, on entend la comparaison de l'actif au passif (ou coût des avantages de retraite). Cela diffère des états financiers qui révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le régime affichait un déficit d'environ 1,5 million de dollars. Le déficit représente moins de 0,25 % du passif total.

L'évaluation doit aussi déterminer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Même si l'évaluation actuarielle a démontré que les cotisations sont présentement suffisantes pour couvrir le coût des rentes acquises en 2014, la question de l'espérance de vie demeure entière. Plus l'espérance de vie augmente, plus les rentes deviennent chères et, malgré les améliorations considérables de l'espérance de vie à ce jour, il faut s'attendre à ce qu'elle continuera de s'améliorer.

Le coût des rentes de retraite inclut le paiement d'un petit déficit accumulé sur une période de 12 ans. Le coût total des rentes de retraite pour 2014, incluant une allocation pour les frais administratifs, représente près de 98 % des cotisations prévues pour 2014.

Comme vous le savez sans doute, le régime a été modifié de sorte que seulement la moitié des cotisations versées au nom du participant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et après sera utilisée pour calculer les rentes. L'autre moitié des cotisations post-2012 est désignée comme "cotisations de soutien" pour soutenir le coût réel des prestations acquises chaque année.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. Comme les résultats réels diffèrent des hypothèses avec le temps, c'est la principale raison pourquoi la loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans. C'est comme naviguer un bateau — lorsque la réalité ne correspond pas aux hypothèses, il faut changer de cap.

Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle. Les rapports annuels futurs continueront de vous fournir des informations sur les résultats des évaluations en cours.



## Sommaire des états financiers

Les fiduciaires sont tenus en vertu de la loi d'obtenir des états financiers vérifiés chaque année. Voici un extrait des états financiers vérifiés pour les années 2013 et 2014.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS (en milliers de dollars)	Année de régime terminée le	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Actif au début de l'année du régime</b>	<b>688 193</b>	<b>606 152</b>
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Augmentation due aux placements		
Revenu total des placements — p.e. intérêt, dividendes	23 102	34 842
Gains (pertes) réalisés sur les placements — en provenance de la vente des placements	27 923	958
Gains (pertes) non réalisés sur les placements — fluctuation dans la valeur des placements détenus	26 869	74 795
Cotisations patronales	9 028	10 076
<b>Augmentation totale de l'actif</b>	<b>86 922</b>	<b>120 671</b>
<b>Diminution de l'actif</b>		
Rentes mensuelles	32 997	30 908
Prestations de décès	243	915
Prestations de départ et transferts	3 169	2 230
Frais du régime	5 002	4 577
<b>Diminution totale de l'actif</b>	<b>41 411</b>	<b>38 630</b>
<b>Actif à la fin de l'année de régime</b>	<b>733 704</b>	<b>688 193</b>

Si vous souhaitez lire les états financiers vérifiés, allez à notre site Web. Les états financiers vérifiés complets y sont affichés chaque année.

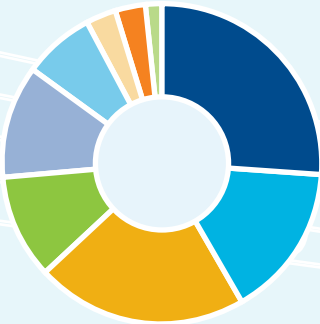


[www.mpfcanda.ca](http://www.mpfcanda.ca)

## Actif et placements de la Caisse

La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié, tel qu'illustré dans le graphique circulaire.

COMPOSITION DE L'ACTIF  
Composition actuelle des placements au 31 décembre 2014



	%
26,2 Obligations	
15,5 Actions canadiennes	
21,6 Actions américaines	
10,4 Actions internationales	
11,5 Fonds spéculatifs	
7,1 Immobilier	
3,1 Actions de sociétés fermées	
3,0 Infrastructure	
1,6 Encaisse et équivalents	

### COMPOSITION ET DIVERSIFICATION

La répartition de l'actif entre diverses classes et régions est un facteur primordial pour administrer le risque et le rendement. L'an dernier, le président annonçait la restructuration des placements par le conseil de fiduciaires pour tirer profit des opportunités de diversification, et minimiser l'incidence d'un déclin dans une région particulière ou type de placement. Par suite de la restructuration, nous avons une nouvelle classe d'actif cette année — l'infrastructure.

La loi est aussi un facteur — par exemple, la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* impose des limites sur la concentration dans un seul type de placement. La *Loi de l'impôt sur le revenu* comporte

aussi des règles sur les placements de l'actif d'une Caisse de retraite. Ces règles sont là pour protéger la Caisse, son actif et, par ricochet, les avantages des participants.

La Caisse emploie aussi des gestionnaires de placement externes comme moyen de diversification. Le conseil choisit les gestionnaires de placement d'après leur expertise dans une classe d'actif particulière ou leur style de gestion, entre autre.

La diversification de l'actif de la Caisse permet de s'assurer que l'actif est investi avec prudence afin d'atteindre les objectifs à long terme de la Caisse tout en gérant le risque d'investissement.

# Rendement de la Caisse

Le rendement total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 a été de 11,1 % – un peu moins que l'indice de référence de la Caisse de 11,5 %.

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements. Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé. Une copie de l'Énoncé des politiques et procédures de placements est offerte sur demande écrite à l'administration de la Caisse.

Le taux de rendement de 2014 augure bien (comme dans le cas de 2013); néanmoins nous n'anticipons pas que ce résultat sur deux ans ait une incidence sur le niveau des avantages de retraite, compte tenu de la situation financière actuelle du régime.

Le graphique en barre à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre et les cinq années terminées à la même date.

## DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'un élément d'actif particulier.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Obligations	Obligataire universelle FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Composite S&P/TSX
Actions américaines	S&P 500 (CAD)
Actions internationales	MSCI EAFE (CAD)
Fonds spéculatifs	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	Rendement absolu de 10 %
Actions de sociétés fermées	Rendement absolu de 10 %
Infrastructure	Rendement absolu de 10 %
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
<b>Total de la Caisse</b>	<b>Moyenne composée de ce qui précède</b>

RENDEMENTS DES PLACEMENTS  
Au 31 décembre 2014

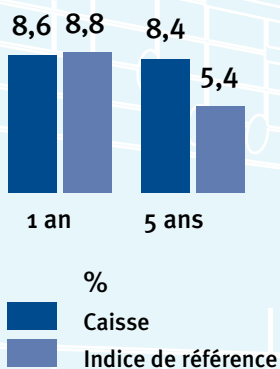


# Principales classes d'actif

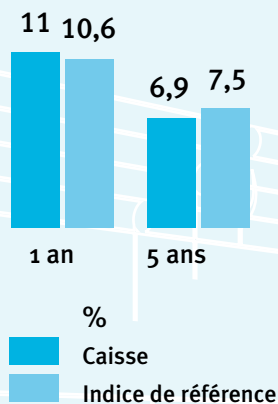
Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2014

Remarque – s.o. renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans. De plus, aucun taux de rendement n'existe pour la catégorie Infrastructure qui existe depuis moins de douze mois.

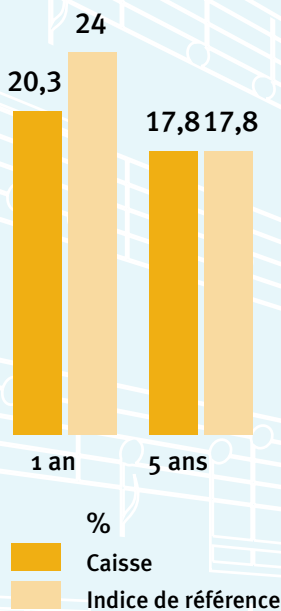
## OBLIGATIONS



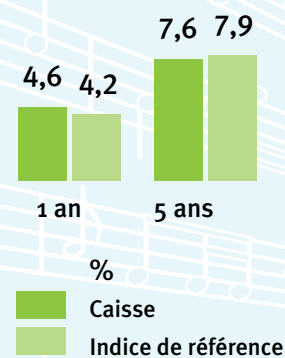
## ACTIONS CANADIENNES



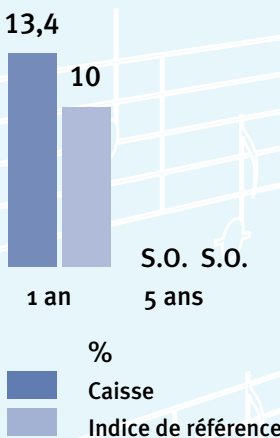
## ACTIONS AMÉRICAINES



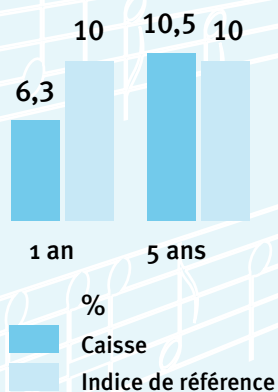
## ACTIONS INTERNATIONALES



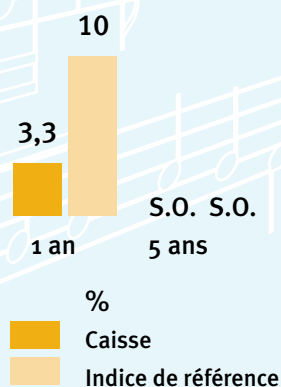
## FONDS SPÉCULATIFS



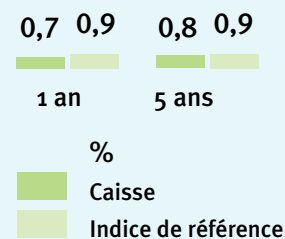
## IMMOBILIER



## ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES



## ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS



# Données sur les participants et les prestations

La participation au régime a chuté légèrement (un peu plus de 3 %) au cours de la dernière année, telle qu'illustrée dans le tableau et les graphiques.

## SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

(au 31 décembre)	2014	2013	2012
Participants actifs	4 067	4 460	5 243
Retraités et bénéficiaires	2 808	2 690	2 505
Rentes acquises différées	6 861	7 059	6 394
<b>Total</b>	<b>13 736</b>	<b>14 209</b>	<b>14 142</b>

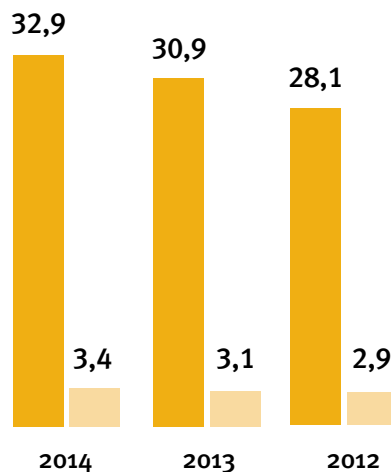
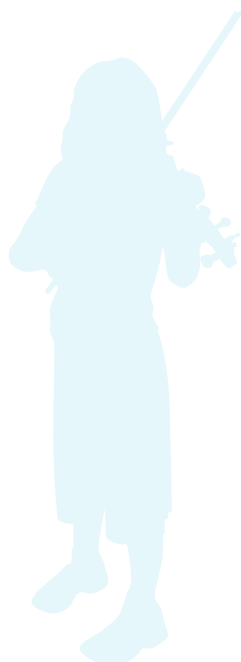
## PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

(en milliers de dollars)	2014	2013	2012
Rentes de retraite	32 997	30 908	28 092
Prestations de départ et de décès	3 412	3 145	2 867

Au total, la Caisse a versé près de 36 409 000 \$ en prestations en 2014, une augmentation de 17,6 % sur le total des paiements de 2012.

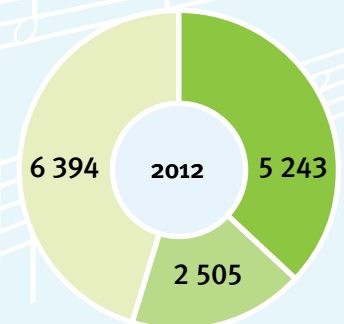
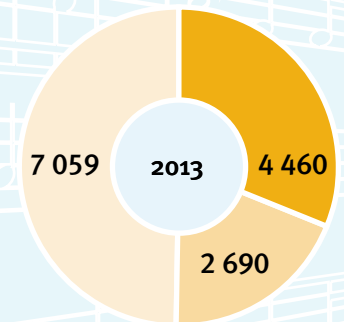
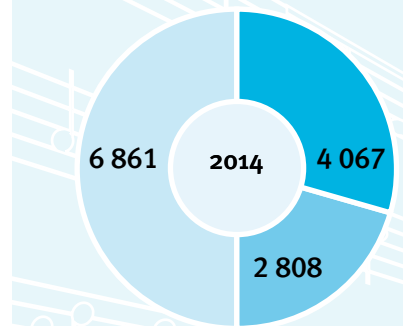
## PRESTATIONS VERSÉES



\$ en millions  
■ Service des rentes  
■ Paiements des prestations de départ et de décès

## SOMMAIRE COMPARATIF DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Au 31 décembre



2014 2013 2012  
■ ■ ■ Participants actifs  
■ ■ ■ Retraités et bénéficiaires  
■ ■ ■ Rentes acquises différées

## Frais de la Caisse

Le conseil de fiduciaires surveille tous les frais de la Caisse sur une base régulière pour s'assurer qu'ils sont raisonnables. Les frais engagés au cours des trois dernières années sont illustrés dans la table suivante.

Passez au site Web pour y trouver la réponse à de nombreuses questions.



[www.mpfcanda.ca](http://www.mpfcanda.ca)

### FRAIS

(en milliers de dollars)	2014	2013	2012
Gestion de l'actif	2 261	2 069	1 844
Frais professionnels	1 197	1 106	941
Frais d'exploitation	1 544	1 402	1 340
Total des frais	5 002	4 577	4 125
Actif à la fin de l'exercice	733 704	688 193	606 152
<b>Total des frais exprimé sous forme de pourcentage de l'actif net</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,67 %</b>	<b>0,68 %</b>

Sur le marché du détail, les particuliers doivent parfois verser jusqu'à trois ou quatre fois ce niveau de frais lorsqu'ils investissent dans un portefeuille équilibré et diversifié comme celui de votre Caisse de retraite. Nos frais sont très modiques grâce au pouvoir des économies d'échelle — la taille de la Caisse est suffisamment imposante, à plus de 700 millions de dollars, pour être en mesure d'obtenir un taux de frais aussi modique. Voilà une bonne nouvelle pour le régime, la Caisse et ultimement les participants du régime qui bénéficient d'un mode de service des rentes à faible coût.

## Administration de la Caisse



**EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS DE LA CAISSE :** (g. à d.) Humberto Martins, Directeur, Service des prestations; Karen Gaulin, Réceptionniste bilingue; Paul Versteeg-Lytwyn, Traitement des contrats; Nora Cid, Traitement des contrats; Ellen M. Versteeg-Lytwyn, Directrice administrative; Lisa DeWitt, Traitement des contrats; Dale MacDonald, Prestations de retraite; et Jill D. Giustino, Directrice de l'administration.

### REMARQUES / PLUS D'INFORMATION

Nous sommes heureux de recevoir vos questions, vos commentaires et vos remarques au sujet du présent rapport annuel, ou toute autre question concernant le régime. N'hésitez pas à communiquer avec l'administration de la Caisse :

#### **Caisse de retraite des musiciens du Canada**

2255, ave Sheppard Est  
Bureau A110  
Toronto (Ontario) M2J 4Y1

Téléphone : 416.497.4702  
Sans frais : 1.888.462.6666

Courriel : [info@mpfcanda.ca](mailto:info@mpfcanda.ca)

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site Web au [www.mpfcanda.ca](http://www.mpfcanda.ca).  
Vous y trouverez la réponse à de nombreuses questions.

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.



Conception graphique : Ledden Design iT  
Photographie : Donna Santos Studio



**Caisse de retraite  
des musiciens du Canada**

2255, avenue Sheppard Est, Bureau A110, Toronto (Ontario) M2J 4Y1

Téléphone : 416.497.4702 Sans frais : 1.888.462.6666 [info@mpfcanada.ca](mailto:info@mpfcanada.ca) [www.mpfcanada.ca](http://www.mpfcanada.ca)